



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2024

Présenté en Conseil Municipal,
Le 19 février 2024.



Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2024 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population dinardaise, tout en intégrant le contexte économique national et international, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de Finances pour 2024, ainsi que la situation financière locale.

Sommaire

I.	Le contexte macroéconomique	3
1.	Situation internationale, européenne et nationale	3
2.	La loi de finances 2024	4
3.	Les perspectives pour 2024	5
II.	Situation financière de la ville de Dinard à l'issue de l'exercice 2023	7
1.	Des indicateurs financiers confortés malgré le contexte économique	7
2.	Des recettes de fonctionnement toujours portées par la fiscalité	7
3.	Un essoufflement du marché immobilier Dinardais après deux années-record	8
4.	Une hausse anticipée des dépenses de fonctionnement	9
5.	Synthèse de la section de fonctionnement	11
6.	Investissements et endettement	12
III.	Stratégie financière et construction du budget primitif 2024	14
1.	Impacts du PLF sur la construction budgétaire 2024	15
2.	Construction budgétaire 2024 : mise en œuvre de la politique communale	16
a.	La poursuite de la mise en œuvre des grands axes politiques	16
b.	Projection financière en fonctionnement	20
c.	Evolution de la masse salariale	22
d.	Projets d'investissement 2024 et financement	24
e.	Actualisation de la prospective financière 2022-2026	26
IV.	Situations financières 2023 et budgets primitifs 2024 des budgets annexes	29
1.	Service des eaux	29
2.	Assainissement	30
3.	Port public	31
4.	Dinard Festival du Film Britannique	32
	Conclusion	33

I. LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

1. Situation internationale, européenne et nationale

- Situation économique internationale

L'économie mondiale reste en proie aux difficultés liées à l'inflation et à des perspectives de croissance faible. En 2023, la croissance du PIB a été jusqu'à présent plus forte que prévu, mais elle est désormais en train de se modérer, sur fond de resserrement des conditions financières, de croissance atone des échanges et de fragilisation de la confiance des entreprises et des consommateurs.

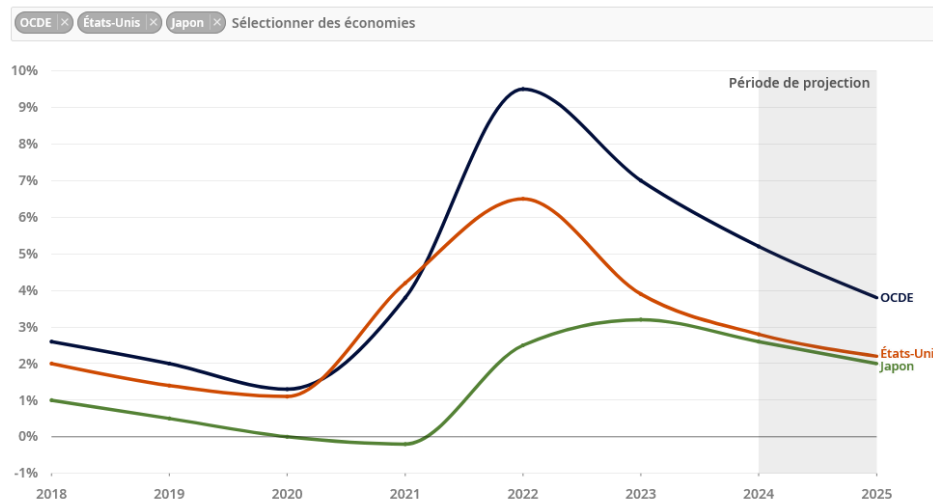
La croissance mondiale devrait être de 2.9 % en 2023 et restera modeste en 2024, en fléchissant à 2.7 %. À mesure que l'inflation continuera de refluer et que les revenus réels s'amélioreront, l'économie mondiale devrait croître de 3 % en 2025. La croissance mondiale reste fortement dépendante des économies d'Asie, en croissance rapide.

- Situation économique européenne et nationale

En l'absence de nouveaux chocs d'ampleur liés aux prix des produits alimentaires et de l'énergie, l'inflation globale devrait retrouver des niveaux conformes aux objectifs fixés par les banques centrales dans la plupart des grandes économies d'ici la fin de 2025. L'inflation globale annuelle dans la zone OCDE devrait baisser progressivement pour s'établir respectivement à 5.2 % et 3.8 % en 2024 et 2025, contre 7.0 % en 2023.

Inflation globale

Glissement annuel en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, novembre 2023

L'économie française connaît actuellement un atterrissage en douceur, après la reprise économique post-Covid en 2021 et les effets néfastes du déclenchement de la guerre en Ukraine en 2022.

Elle a en effet évité la récession technique, avec une croissance de 0,0% au premier trimestre 2023, puis 0,5% au deuxième trimestre. La croissance serait modeste au second semestre 2023, alors que les effets du resserrement monétaire seraient à leur maximum, mais le rebond de la consommation des ménages lié à la désinflation permettrait

une accélération progressive de l'activité en 2024. La croissance annuelle s'élèverait ainsi à 0,9% en 2023, puis à 1,0% en 2024, voire 0.8% selon l'OCDE dans sa dernière actualisation.

Les principales composantes de ce scénario seraient les suivantes :

- La consommation des ménages rebondirait plus nettement au cours de l'année 2024. Cette reprise serait permise par un reflux progressif de l'inflation et un taux d'épargne qui diminuerait légèrement d'ici fin 2024
- L'investissement des entreprises serait atone au premier semestre 2024 et connaîtrait un léger rebond en toute fin d'année 2024, alors que les taux d'intérêt repartiraient doucement à la baisse.
- L'inflation continuerait de reculer, restant toutefois supérieure à la cible de la BCE de 2% en fin d'année 2024. L'inflation sous-jacente et en particulier l'inflation des services s'avèreraient plus persistantes, car elles seraient soutenues par des salaires dynamiques.
- Le commerce extérieur contribuerait faiblement à la croissance à partir du second semestre 2023 en lien avec une demande mondiale adressée à la France peu dynamique. Sur l'année 2023, il y contribuerait toutefois positivement en lien avec un acquis élevé à l'issue du premier semestre 2023.

2. La loi de Finances 2024

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1,4% en 2024 (contre 1% en 2023) et sur une inflation en recul à 2,6% en 2024. Le déficit public serait réduit à 4,4% du PIB, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 144,5 milliards d'euros (Md€) en 2023 (en baisse de 20 Md€). Les dépenses de l'État baisseront de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023. La part de la dette publique dans le PIB se stabiliserait à 109,7%.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt.

Toutefois, après plusieurs dispositifs de soutien mis en place depuis 2020 pour soutenir les collectivités, d'une part, face aux conséquences budgétaires de la crise sanitaire et, d'autre part, face à une forte inflation se traduisant par une hausse des coûts et en particulier de l'énergie et des dépenses de personnel, le PLF 2024 semble traduire la « fin du quoi qu'il en coûte » appliquée aux finances locales.

✓ *Des mesures financières limitées :*

- Une augmentation de la DGF de 220 M€ en 2024 qui la porte à 27,1 Mds€. Cette hausse permet d'augmenter le montant de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) de 90 M€ et de la dotation de solidarité rurale (DSR) de 100 M€. L'exposé des motifs précise que « l'augmentation de 190 M€ de la DGF des communes doit permettre à plus de 60% d'entre elles de voir leur DGF progresser en 2024 ». Le reste de l'abondement, soit 30 M€, finance le tiers de la hausse de 90 M€ de la dotation d'intercommunalité en 2024, le reste étant financé par écrêtement de la dotation de compensation des EPCI à fiscalité propre.
- Annoncée avant la présentation du PLF 2024, les aménagements de terrain seront à compter de 2024 retenus dans l'assiette de calcul du FCTVA, soit une hausse en cible de ce dernier de 250 M€.
- Le PLF 2024 inclut une nouvelle baisse de la CVAE, de 1 Md€ dans le cadre d'une disparition progressive à horizon 2027. La compensation de sa suppression par une fraction de TVA est amputée de 700 M€.

- **Le PLF acte la sortie des dispositifs de soutien financier aux collectivités (filet de sécurité et amortisseur) contre la hausse des prix de l'énergie et du point d'indice.** Le PLF précise que « compte tenu d'une bonne situation financière des collectivités dans leur ensemble en 2022 et d'une inflation énergétique moindre qu'attendue en 2023, les décaissements prévisionnels sont évalués à 400 M€ », soit un soutien en retrait d'environ 1 Md€ par rapport à 2023. Une réflexion serait néanmoins en cours pour mettre en place un nouveau dispositif pour traiter au cas par cas les situations financières les plus dégradées
- Titres sécurisés : afin de favoriser la réduction des délais de délivrance des cartes d'identité et des passeports, cette dotation est portée à 100 M€ en 2024 (vs 52 M€ en 2023). Les critères de répartition de cette dotation sont modifiés : « Cette dotation est répartie entre les communes en fonction du nombre de stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques en fonctionnement dans la commune au 1er janvier de l'année en cours, du nombre de ces demandes enregistrées au cours de l'année précédente et de l'inscription de ces stations à un module dématérialisé et interopérable de prise de rendez-vous. »
- ✓ ***La poursuite du verdissement des dotations d'investissement et une augmentation du fonds vert***
 - Une poursuite du verdissement des dotations d'investissement impliquant qu'en 2024, 30% des projets financés par la DSIL, 25% de ceux financés par la DSID et 20% de ceux bénéficiant de la DETR « devront être considérés comme favorables à l'environnement »
 - Le fonds vert va passer de 2 à 2,5 Mds€ en 2024 afin de continuer à soutenir « une approche transversale de la transition écologique dans trois dimensions » : la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie (zones à faibles émissions mobilité, covoiturage, recyclage foncier des friches)
 - Les projets de rénovation énergétique des écoles bénéficieront, eux, d'une enveloppe de 500 M€ pour rénover 2 000 écoles dès 2024

Après les annonces récentes relatives notamment à la planification écologique et au projet de « COP régionales », de nombreuses précisions sont encore attendues par les collectivités afin de connaître les modalités de leurs actions et le financement de celles-ci.

3. Les perspectives pour 2024

Le rapport d'orientations budgétaires 2024 obéit à la ligne politique fixée depuis l'arrivée aux responsabilités de l'équipe municipale : donner à son ambition pour Dinard les moyens financiers de se concrétiser. La programmation pluriannuelle des investissements élaborée à l'origine en reste l'outil privilégié et le guide stratégique.

Ainsi ce ROB est ambitieux, très ambitieux même.

Si 2023 a vu un certain nombre de chantiers de voirie démarrer, le budget 2024 émanant de ce ROB, lui, fera passer la Ville à la vitesse supérieure en termes d'investissements. Grands projets (Hôtel des Polices, Tribune du stade du Port Blanc, Parking NEWQUAY...), des dizaines de voiries restructurées ou rénovées à travers toute la Ville, des travaux d'assainissement conséquents, sont, entre autres, les enjeux qui vont se concrétiser cette année.

Ce ROB essaie de retranscrire au mieux l'affirmation du Maire lors de la cérémonie des vœux : il faut absolument gagner sur les prérequis, sans oublier toutes les autres composantes qui font l'ADN de Dinard. Dans une période économique encore difficile, la réponse de l'équipe municipale est simple : investir pour renforcer l'attractivité, investir pour faire de Dinard une ville vivante toute l'année.

Cela sera réalisé grâce à la capacité d'autofinancement bien sûr, mais aussi grâce à l'emprunt tout en maintenant, mais surtout en maîtrisant, le désendettement à des niveaux raisonnables pour les années à venir.

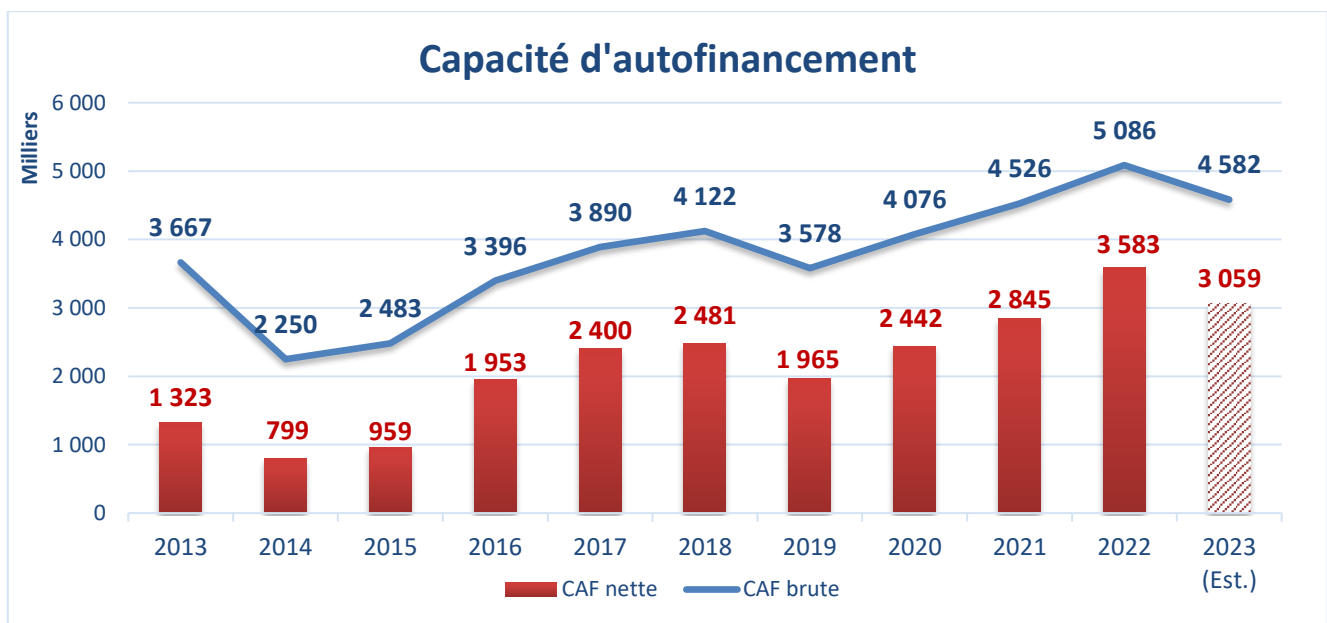
Quant à la section fonctionnement de ce ROB, elle obéit, elle aussi, à l'ambition de l'équipe municipale :

- un juste équilibre entre recrutement de talents et masse salariale existante pour réaliser l'ensemble des projets,
- la réalisation d'économies sur tous les postes où cela est possible/envisageable sans rogner sur la qualité du service rendu,
- une véritable proposition culturelle d'excellence pour toutes et tous, toute l'année

1. Des indicateurs financiers confortés malgré le contexte économique

Après une année 2022 record, le budget primitif 2023 anticipait une dégradation du niveau des indicateurs en raison du contexte fortement inflationniste (induisant hausse des coûts et corolairement, le ralentissement du marché immobilier) et de la flambée des coûts énergétiques.

Au final, la mise en œuvre de mesures protectrices de la part du gouvernement face à la hausse des énergies (amortisseur électrique), la rationalisation des dépenses et l'optimisation des recettes de la ville permettent de dessiner un pré-compte administratif 2023 présentant des indicateurs relativement préservés, et notamment **une capacité d'autofinancement nette de l'ordre de 3 millions d'euros**, soit près du double qu'initialement prévu.



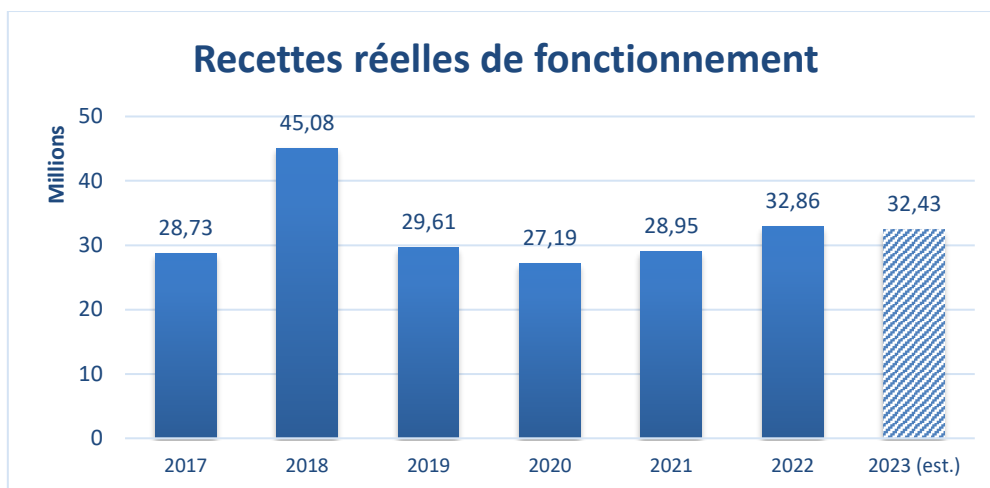
CAF brute = Recettes réelles de fonctionnement hors cessions d'actif – Dépenses réelles de fonctionnement hors production immobilisée
 CAF nette = CAF brute – Remboursement du capital des emprunts

La ville avait prévu de souscrire en 2023 un nouvel emprunt de 3 millions d'euros afin de couvrir le financement de ses investissements. Au final, le rythme des décaissements des investissements s'avérant moins rapide que prévu, cet emprunt ne sera contractualisé que début 2024 (avec un encaissement possible jusqu'à la fin du 1^{er} semestre).

La trésorerie s'établissait ainsi à 7.8 millions d'euros à la fin de l'exercice 2023.

2. Des recettes de fonctionnement toujours portées par la fiscalité

Les recettes de fonctionnement 2023 présenteront un atterrissage estimé à 32.4 millions d'euros contre 32.9 millions en 2022. Rappelons que le niveau particulièrement élevé de 2022 s'expliquait par la réalisation de la cession de l'ancien terrain des serres pour 2 millions d'euros. Déduction faite de ce recette exceptionnelle, **les recettes réelles évoluent de +5% par rapport à 2022**, soit + 1.5 million d'euros.



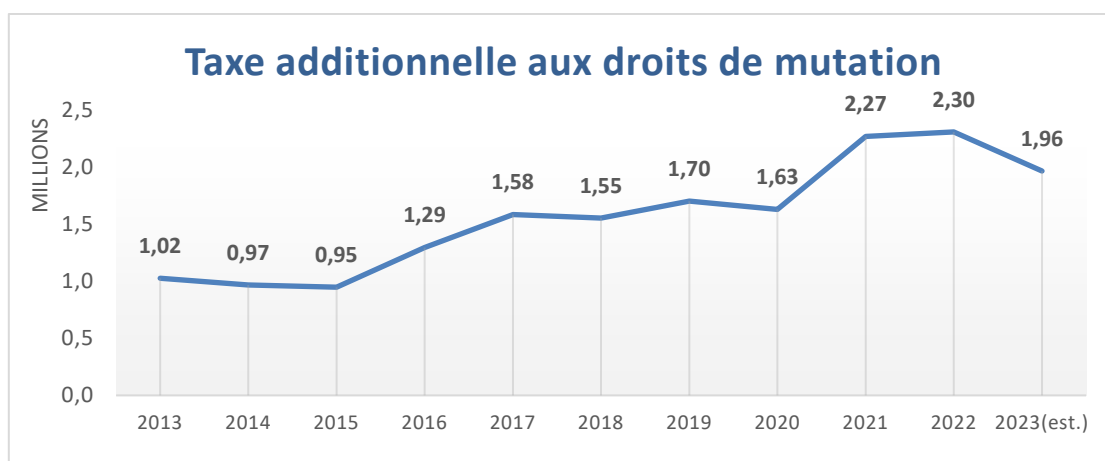
L'augmentation des valeurs locatives, indexées sur l'inflation (+7.1% appliqués sur les bases 2022) et sur lesquelles reposent les produits des taxes locales, ainsi que la hausse du nombre de logements imposés permet de dégager une **fiscalité locale en hausse de 1.45 million d'euros**.

Enfin, la réforme de la taxe sur la consommation finale d'électricité a permis de percevoir 106 K€ de plus qu'en 2022. On citera enfin l'augmentation des produits des services (dont le stationnement ou encore les animations culturelles), qui injectent près de 400 K€ supplémentaires, permettant de combler la baisse des droits de mutation.

3. Un essoufflement du marché immobilier Dinardais après deux années-record

Après avoir atteint des niveaux très élevés après la période COVID, le marché immobilier Dinardais a connu en 2023 un essoufflement en raison, notamment, de la hausse des taux d'intérêts des prêts immobiliers.

Néanmoins, il conserve un niveau relativement élevé au regard des années précédant la crise sanitaire :

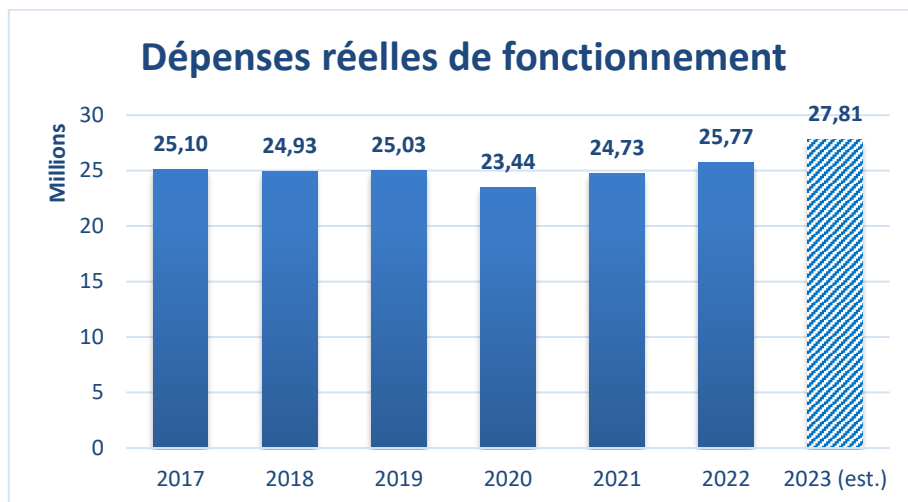


Ainsi, les droits de mutation sont estimés à 1.96 millions d'euros, soit un niveau en diminution de 15% par rapport à 2022. En effet, malgré un volume de transactions en nette diminution (-20%), le prix de vente moyen reste toutefois encore élevé (900 K€) même s'il est en retrait de 3% par rapport à celui de 2022. **Près d'un tiers des ventes est supérieur à 1 million d'euros**, et cette proportion reste similaire à 2022.

La prévision budgétaire était établie, pour mémoire, à 2.1 millions d'euros.

4. Une hausse anticipée des dépenses de fonctionnement

Le niveau des dépenses connaît en 2023 une nouvelle augmentation significative, de l'ordre de 2 millions d'euros.



Comme prévu au budget primitif 2023, la ville a notamment dû absorber :

- **La forte hausse des coûts énergétiques** qui a pu être limitée par l'extinction partielle de l'éclairage public (débuté en octobre 2022) mais également le bénéfice de l'amortisseur électricité qui a permis, à lui seul, de réduire la facturation 2023 de 22%.
- **Le maintien d'un niveau élevé des prix des matières premières**, produits alimentaires, produits phytosanitaires, etc. en raison de l'inflation et du contexte international
- L'application en année pleine de **la hausse du point d'indice de rémunération** des fonctionnaires de 3.5% au 1^{er} juillet 2022, puis celle de 1.5% au 1^{er} juillet 2023, sans compensation de l'Etat,

✓ Focus sur les dépenses de personnel

La clôture de l'exercice 2023 porte les charges de personnel à 15.44 millions d'euros, soit une augmentation de +2,8% (415 K€) par rapport à 2022 (mais une maîtrise réelle dans la mesure où le réalisé est de 98.1% par rapport au budget primitif 2023).

Elles représentent 55,5 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 56.8 % en 2022).



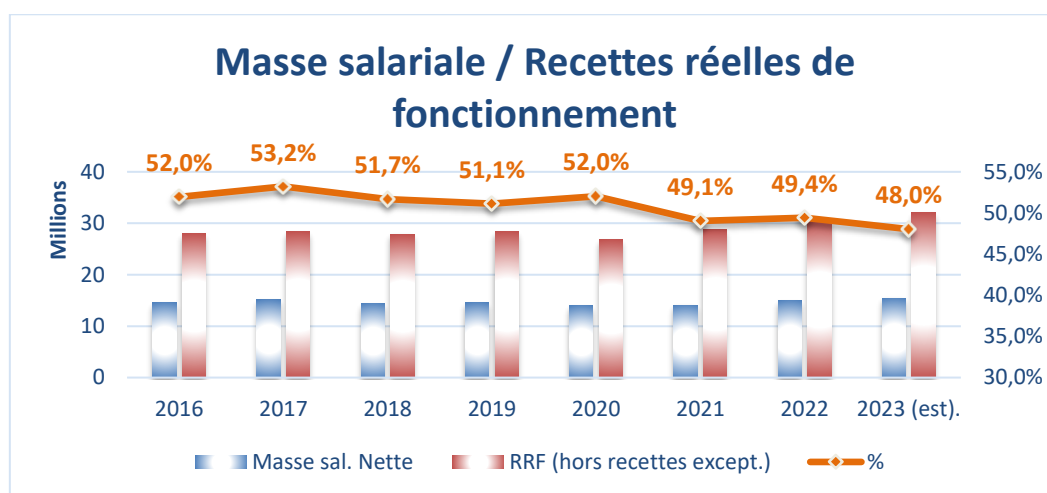
Ces dépenses de personnel se composent des :

- Salaires et charges : 11,34 millions d'euros (dont 2,35 de régime indemnitaire, 482 K€ de prime annuelle, etc.)
- Charges patronales : 4,1 millions d'euros.

Plusieurs facteurs exogènes expliquent cette évolution :

- Première revalorisation du point d'indice de 3,5% du 1er juillet 2022 en année pleine sur 2023,
- Seconde revalorisation de 1,5% du 1er juillet 2023,
- Revalorisation des grilles indiciaires des bas de grilles des catégories C et B, jusqu'à 9 points d'indice majorés supplémentaires, afin de rétablir la progressivité des rémunérations des agents publics les moins bien payés.
- Mais aussi la continuité du renforcement de l'ingénierie territoriale répondant à l'audit organisationnel de 2021, aux observations de la CRC de 2021 et au programme d'investissement engagé jusqu'en 2026 (mesure endogène).

Néanmoins, **le ratio entre masse salariale et recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles) reste tout à fait maîtrisé :**



La masse salariale est, en 2023, composée à près de 81,8 % par la rémunération des agents titulaires (soit 311 agents). Le poids des contractuels croît légèrement en raison notamment d'une forte activité estivale, mais également par le recrutement de contractuels sur des postes de titulaires.

5. Synthèse de la section de fonctionnement

En milliers d'euros

DEPENSES	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (Est.)
011 - Charges à caractère général	4 816	5 501	4 588	5 317	5 665	6 901
012 - Charges de personnel	14 410	14 543	13 992	14 096	15 025	15 441
014 - Atténuations de produits	2 524	2 571	2 651	2 613	2 613	2 749
65 - Autres charges de gestion courante	1 678	1 762	1 723	1 679	1 929	1 964
66 - Charges financières	622	610	474	459	434	501
67 - Charges exceptionnelles	879	42	10	559	106	251
68 - Dotations aux provisions semi-budg.	-	-	-	5	1	5
DEPENSES REELLES	24 929	25 029	23 437	24 730	25 773	27 812
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	17 745	2 486	1 407	1 344	3 434	1 421
DEPENSES D'ORDRE	17 745	2 486	1 407	1 344	3 434	1 421
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	42 675	27 515	24 844	26 074	29 207	29 233

RECETTES	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (Est.)
013 - Atténuations de charges	93	234	138	116	161	121
70 - Produits des services	2 571	2 606	1 578	2 219	2 677	3 050
73 - Impôts et taxes	20 740	21 199	20 798	22 046	23 141	24 411
74 - Dotations et participations	3 801	3 654	3 620	3 358	3 427	3 433
75 - Autres produits de gestion courante	673	739	753	998	1 105	1 124
76 - Produits financiers	1	1	1	1	1	1
77 - Produits exceptionnels	17 204	1 182	305	158	2 449	285
78 - Reprises sur provisions semi-budg.	-	-	-	55	0	6
RECETTES REELLES	45 083	29 614	27 194	28 951	32 861	32 431
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	1 329	231	433	325	8	19
RECETTES D'ORDRE	1 329	231	433	325	8	19
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	46 413	29 846	27 627	29 275	32 869	32 449

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (Est.)
EXCEDENT DE L'EXERCICE	3 738	2 331	2 783	3 202	3 662	3 216

Recettes réelles de fonct. (hors cessions d'actif)	28 607	28 607	27 084	28 938	30 859	32 394
- Dépenses réelles de fonct. (hors travaux en régie)	- 24 485	- 25 029	- 23 008	- 24 412	- 25 773	- 27 812
= CAF BRUTE hors cessions	4 122	3 578	4 076	4 526	5 086	4 582
- Remboursement du capital des emprunts	- 1 641	- 1 613	- 1 634	- 1 681	- 1 503	- 1 524
= CAF NETTE	2 481	1 965	2 442	2 845	3 583	3 059

6. Investissements et endettement

- Investissements 2023

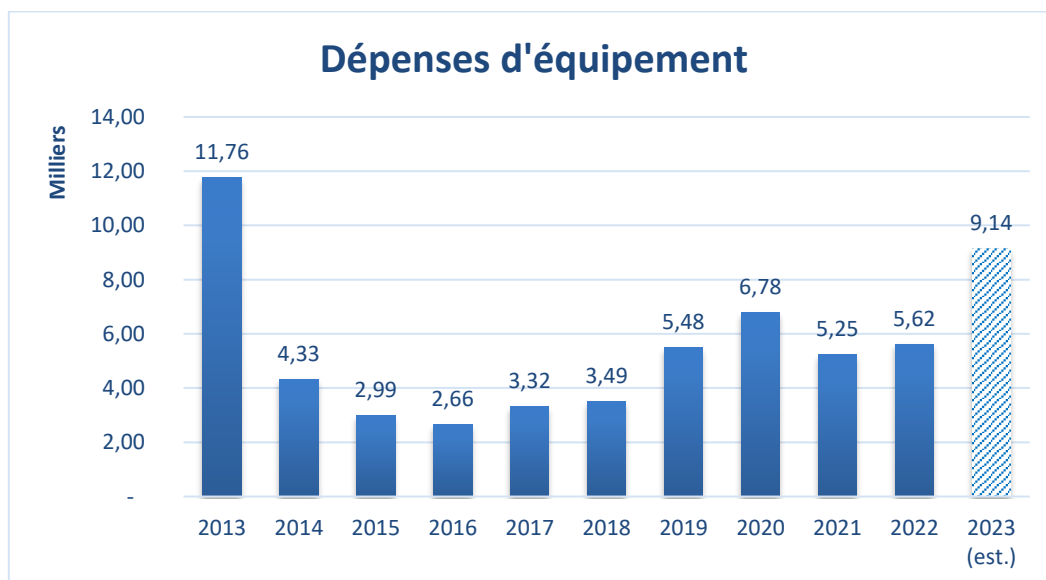
Les dépenses réelles d'investissement s'établissent en 2023 à 10.7 millions d'euros (contre 7.1 en 2022). Elles se composent :

- Du remboursement du capital des emprunts, pour 1.5 million d'euros
- Des dépenses d'équipement, pour **9.1 millions d'euros**.

Ces dépenses d'équipement recouvrent notamment :

- ✓ Construction du parking souterrain Newquay : 3 549 K€
- ✓ Travaux de voirie (dont éclairage public) : 2 833 K€
- ✓ Bâtiments communaux (Travaux de rénovation énergétique dans les écoles, toilettes promenade Picasso, frais de concours nouvelle tribune du stade...) : 490 K€
- ✓ Espaces verts (dont travaux au centre équestre) : 336 K€
- ✓ Matériel informatique et réseaux : 311 K€
- ✓ Equipement et informatique de la médiathèque : 85 K€

A noter que les restes à réaliser 2023, non compris dans ces montants, s'élèveront à 4.1 millions d'euros. Le total des réalisations des dépenses d'équipement se portera ainsi à 13.3 millions d'euros, pour un taux de réalisation de 76.6%.



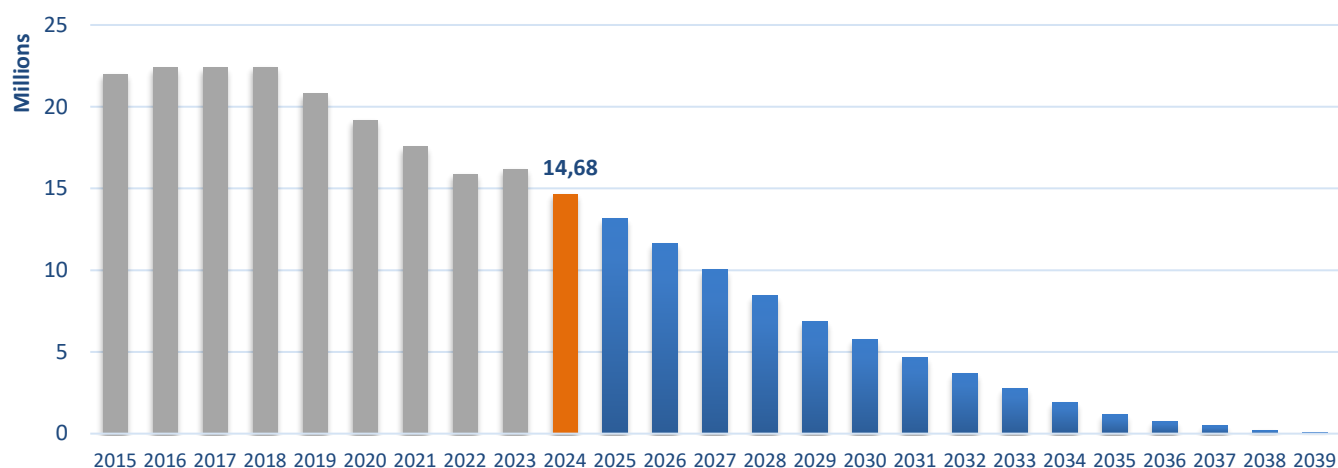
- Endettement (budget principal uniquement)

En 2023, la ville n'a pas souscrit de nouvel emprunt. Néanmoins une consultation a été lancée en fin d'année pour la souscription d'un prêt de 3 millions d'euros, conformément au budget primitif 2023. Cet emprunt sera donc contractualisé, et comptabilisé, sur l'exercice 2024.

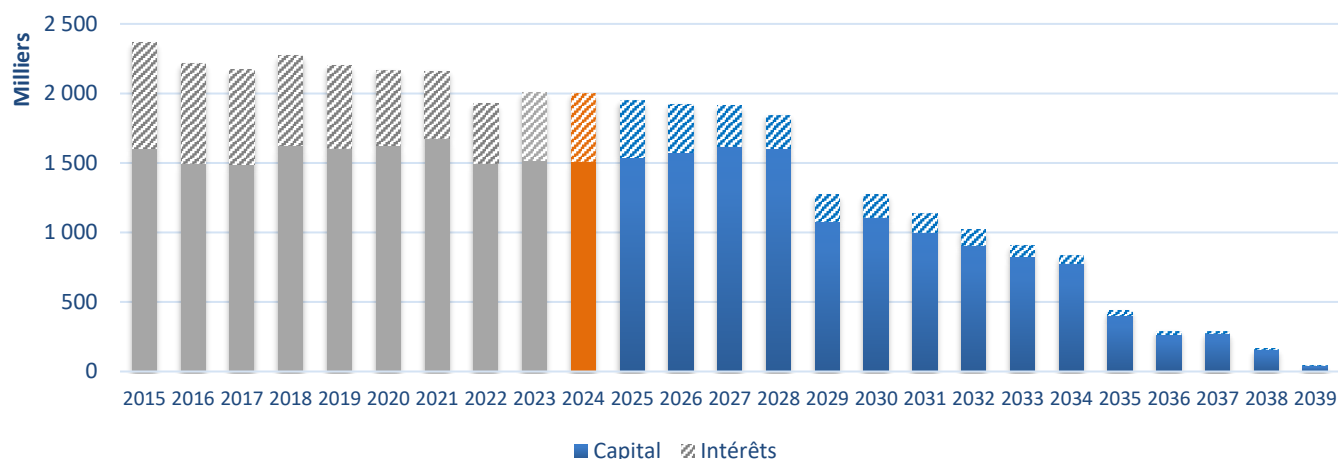
Après un remboursement de capital de 1.5 million d'euro sur l'exercice, la ville de Dinard termine 2023 avec **un capital restant dû (CRD) de 14.7 millions d'euros**, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- 13 lignes d'emprunts en cours, dont 73% à taux fixe, 19% à taux variable et 8% à barrière
- Taux moyen : 3.48%
- Durée de vie résiduelle moyenne : 9 ans et 11 mois (minimum : 4 ans, maximum 16 ans)

Evolution du capital restant dû



Evolution des annuités



Les recettes d'investissement 2023 ont donc été réalisées par :

- La CAF brute générée sur l'exercice (4.6 millions d'euros)
- Les subventions d'investissement pour un total de 363 K€ :
 - 246 K€ au titre des amendes de police
 - 50 K€ de primes CCE pour les travaux d'isolation des écoles
 - 36 K€ d'aide à la production de logements sociaux versée par la CCCE
 - 21 K€ de la part du département pour le renouvellement du matériel informatique de la médiathèque
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement, pour un total de 1 072 K€

Conformément au ROB et au budget 2023, le fonds de roulement, établi à 11.4 millions d'euros au début de l'exercice, a donc été ponctionné de 4.6 millions d'euros sur l'exercice. Le fonds de roulement est donc estimé à 6.8 millions d'euros à l'aube de l'année 2024.

III. STRATEGIE FINANCIERE ET CONSTRUCTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le projet de mandat dessine depuis 2021 les contours de la prospective globale de la Ville, fixant ainsi la déclinaison budgétaire et financière de ce projet, traduite dans une prospective financière. Celle-ci détermine le lien entre un programme pluriannuel d'investissement (PPI), l'épargne nécessaire et les ressources extérieures pour assurer le financement de ces opérations, tout en maintenant la trésorerie de la ville à un niveau positif.

Malgré un contexte économique encore complexe, voire incertain, la ville maintient un programme d'investissement 2022-2026 ambitieux.

Ces hypothèses, finalisées et présentées dans une première version en mars 2022, sont régulièrement actualisées en tenant compte notamment :

- Des estimations sincères de capacités d'autofinancement dégageables,
- De la capacité technique et humaine de la collectivité à « produire » les investissements, qui atteignent maintenant le dimensionnement dessiné par la nouvelle organisation,
- Des choix organisationnels et immobiliers qui permettront d'envisager de potentielles cessions de patrimoine,
- De la capacité et du souhait d'endettement de la ville.

Dans le cadre de cette prospective, la municipalité maintient les postulats suivants pour l'actualisation 2024 :

- Maîtriser les taux de la fiscalité locale,
- Viser le dégagement d'une épargne brute entre 4 et 5 millions d'euros par an pour financer son programme d'investissement,
- Mener à bon terme les engagements de la précédente mandature vis-à-vis de la société Eiffage dans le cadre de la construction d'un parking, permettant de garantir l'encaissement des recettes restantes sur ce dossier (près de 9 millions d'euros TTC),
- En attendant l'encaissement de cette créance, recourir à l'emprunt ou à des lignes de trésorerie temporaire, de façon raisonnée et optimisée.
- Optimiser la recherche de subventions d'investissement.

Ce budget primitif 2024 traduit ainsi la troisième année de cette prospective pilotée.

1. Impact de la loi de finances sur la construction budgétaire 2024

Quelques mesures du PLF 2024 concernent les collectivités, comme évoqué au point I. 2. Pour Dinard, les éléments estimés impactant sont les suivants :

✓ Evolution des dispositifs de soutien financier aux collectivités contre la hausse des prix de l'énergie

L'amortisseur électricité, mis en place en 2023, est reconduit à compter du 1er janvier 2024 pour les collectivités qui ont signés leur contrat avant le 30 juin 2023 et encore en vigueur en 2024, dans des conditions revues par rapport à 2023. Pour 2023, l'amortisseur avait généré, pour la ville de Dinard, une économie de l'ordre de 23%.

En 2024, l'amortisseur électricité évolue avec :

- Une couverture de la facture de 75 % (contre 50 %, en 2023),
- Un montant unitaire d'amortisseur qui ne sera plus plafonné au-delà d'un prix de l'électricité de 500 €/MWh,
- Un seuil de déclenchement de la part énergie de la facture relevé à 250 €/MWh (contre 180€/MWh en 2023).

De plus, dans le cadre de la mise en place des différents dispositifs de soutien, la TICFE¹ avait été réduite à 1€/MWh, là où elle s'élevait, auparavant, à 32€. Selon le projet de loi de finances 2024, cette baisse devait se poursuivre jusqu'en janvier 2025. Cette mesure n'a toutefois pas été retenue : la TICFE remontera ainsi à 21€/MWh dès le 1^{er} février 2024.

⇒ Dans l'attente de la communication de l'impact de ces évolutions par le groupement d'achat SDE 35 auquel la commune adhère, **seule la diminution tarifaire du prix d'achat de l'électricité, sans application du nouvel amortisseur, est intégrée au projet de budget primitif 2024, soit une évolution de -15% à consommation constante.**

Concernant le gaz, la hausse des coûts d'acheminement (+20% au 1^{er} juillet ?) et de la TICGN² (+95% au 1^{er} janvier) pourraient annuler la baisse obtenue sur la part fourniture (-4%) en 2024.

⇒ Le budget primitif 2024 intègre donc une stabilité de la dépense de fourniture de gaz, à consommation constante.

✓ Augmentation de la dotation globale de fonctionnement (Valeur 2023 pour Dinard : 2 535 410 €)

Une augmentation de la DGF de l'ordre de 220 millions d'euros a été annoncée. Cette enveloppe supplémentaire aboutira à ce que 60 % des collectivités voient leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2024.

⇒ Sans information complémentaire à ce stade sur les modalités de calcul, cette mesure ne sera pas intégrée au budget primitif 2024. L'augmentation de la DGF en 2023 pour un total de 320 millions d'euros n'avait eu d'impact, à l'échelle dinardaise, qu'à hauteur de + 14 K€.

✓ Poursuite du verdissement des dotations d'investissement et une augmentation du fonds vert

⇒ Comme lors des précédentes constructions budgétaires, sans notification de subvention sur les projets potentiellement éligibles, seules seront intégrées les subventions déjà connues à ce jour.

¹ Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité

² Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel

2. Construction budgétaire 2024 : mise en œuvre de la politique communale

a. La poursuite de la mise en œuvre des grands axes politiques

L'axe majeur reste de « Réparer et embellir Dinard » : sa voirie, son architecture, tout en maîtrisant les nouvelles constructions, ses jardins, son bord de mer, ses équipements sportifs, son économie et ses finances.

A ce titre, l'année 2024 sera l'aboutissement des démarches entreprises depuis le début de mandat sur les documents de planifications avec l'arrêt de projet, voire l'approbation, du nouveau PLU et la poursuite de la phase opérationnelle des gros investissements structurants (plan Marshall de la voirie, parking Newquay, études ou travaux sur trois grosses opérations bâtementaires).

L'attribution du concours de maîtrise d'œuvre pour les tribunes de Port Blanc en 2023 permettra d'enclencher la phase travaux dans l'année 2024. De même le projet des nouvelles serres va pouvoir entrer en phase opérationnelle avec un dépôt de permis de construire prévu à l'été 2024. Le projet co-porté par le Département et la Ville sur la nouvelle Escale verra également le jour dans sa phase études en 2024.

Dans l'attente d'une refonte complète de l'espace Verney / République à plus long terme, un travail d'embellissement transitoire est en cours de mise en œuvre pour accompagner l'entrée en vigueur de la nouvelle charte des terrasses présentée fin 2022.

La mise en œuvre des politiques publiques qui fondent le quotidien du fonctionnement des services ne sera pas en reste, avec une ambition culturelle toujours plus forte (grande exposition du couple Garouste, confirmation d'une saison culturelle comportant désormais un volet théâtre), et des services à la population de qualité tout au long de l'année, aussi bien pour les Dinardais que pour les visiteurs.

Actions culturelles, sociales et écologiques :

- Développement de la transition écologique, solidaire et citoyenne
- Le maintien de la dynamique participative et citoyenne : continuité du projet sur le parc de Saint-Alexandre, déploiement des actions du Conseil Municipal des Jeunes (qui sera renouvelé dans son intégralité en septembre 2024) et du Comité Consultatif Transitions
- La poursuite des actions éducatives en partenariat avec les établissements scolaires : soutien aux activités organisés par les équipes pédagogiques, sensibilisation à l'environnement, organisation d'activités sur le temps de pause méridienne (« apprendre dehors »), mise en place avec la Communauté de commune du programme savoir rouler à l'école pour contribuer au développement des mobilités douces auprès de plus jeunes et suite du programme « Aire Marine Educative », développement confirmé du 100% EAC³ après obtention du label en janvier 2024.
- Une contribution aux actions des acteurs du territoire : programme Biosubzh (observatoire de la biodiversité marine) en partenariat avec les associations locales de plongée sous-marine et atlas intercommunal de la biodiversité.
- Un accompagnement quant à la **gestion des déchets** auprès des particuliers et au sein de la collectivité : prévention et action liée au gaspillage alimentaire, formation et gestion des composteurs, optimisation du fonctionnement municipal (gestion de l'eau, usages numériques et prévention du gaspillage notamment), avec un renforcement en 2024 des actions en faveur du tri au sein de la collectivité et la recherche de solutions techniques pour le tri à la source des biodéchets dans les sites de production de restauration collective.
- Un développement des **mobilités douces** au sein de la ville, au travers de leur prise en compte dans l'étude urbaine et de de l'encouragement des cycles par l'acquisition de vélos de service à assistance électrique

³ Education Artistique et Culturelle

pour le déplacement des agents au sein de la commune, ainsi que le versement de la prime mobilités aux agents communaux pratiquant le covoiturage ou se rendant au travail en modes doux (prime instaurée en 2023 et versée pour la première fois début 2024).

- Culture vivante et patrimoine

La vie culturelle de Dinard a retrouvé toute sa richesse en 2022, dynamique confirmée et confortée tout au long de l'année 2023. Une nouvelle saison culturelle programmée de septembre à juin, des festivités estivales plébiscitées, des féeries de Noël pour le bonheur des plus petits comme des grands. 2024 portera une ambition toute aussi forte, avec l'accent mis sur :

- Renouer avec une **grande exposition estivale de renom et d'ampleur nationale** qui animera à la fois le Palais des Arts et du Festival et la Villa des Roches Brunes.
- Affirmer l'identité artistique et culturelle de la politique communale auprès de tous les publics, notamment en confortant les actions menées dans le cadre du Label 100 % EAC, en ouvrant la gratuité de la médiathèque à tous.
- Renouveler le Label Ville d'Art et d'Histoire, qui fait la renommée de la ville. Assurer la pérennité des ouvrages (diagnostic patrimonial de Roches Brunes, rénovation des cabines des bains plages, interventions sur les maçonneries des églises)
- Conforter une saison culturelle 2024-2025 autour des musiques actuelles, classiques, du théâtre, de la danse, des propositions jeunes publics et d'autres styles pour favoriser la découverte, et mettre en forme cette offre dans un guide culturel.
- Poursuivre les événements festifs : Dinard Opening , Dinard Festival du Film, Festival de Musique classique

- Promotion du sport et de la vie associative

- La Ville poursuit le développement du challenge urbain « **Dinard Off Course** » pour sa 4^{ème} édition en renforçant le budget qui y est consacré et en mobilisant de nouveaux sponsors pour le financer. La course pour les collégiens, créée en 2023, est reconduite et élargie à l'ensemble des niveaux de classe des deux collèges impliqués.
- L'année 2024 sera celle des Jeux Olympiques. Dinard fera honneur à sa labellisation « **Terres de Jeux 2024** » en mettant en valeur l'olympisme dans un grand nombre d'événements. La Ville poursuit son engagement auprès des scolaires et organise la semaine olympique du 2 au 6 avril et les journées olympiques du 17 au 20 juin pour les écoles élémentaires. La culture s'ouvre également sur les dimensions sportives avec une pièce de théâtre le 18 mai 2024 autour du parcours d'un sportif olympique, en clôture de la saison culturelle. En marge de l'ouverture des JO le 26 juillet auront lieu des démonstrations de break dance et de skate, nouvelles disciplines olympiques.
- « **Dinard Ville sportive** » continue de soutenir les manifestations sportives comme le « Dinard Côte d'émeraude triathlon », l'incontournable jumping international CSI 5* ou encore la French Rescue.
- La Ville poursuit son engagement en matière de « **sport santé** » avec des actions municipales et l'accompagnement de l'association « Dinard Sport Santé ». En 2024, une structure de sport en plein air de

type « street workout » est prévue aux abords de la plage du Prieuré afin d'offrir un espace de pratique sportive ouvert à tous.

- Les associations sont accompagnées par le service Vie associative et participent au dynamisme de la commune. Des rendez-vous de suivi ont été organisés avec chacune fin 2023 pour poursuivre la formalisation des conventions d'objectifs et de moyens.
- La Ville reconduit son soutien au sport de haut niveau en octroyant une aide financière aux sportifs dinardais ou licenciés à Dinard, dont le montant est défini par le Conseil municipal. Un budget de 20 000 € est reconduit pour 2024.

- Education Enfance Jeunesse

- La ville structure progressivement ses services pour mettre en cohérence le parcours de l'enfant dans son quotidien et suivant sa progression en âge, dans les différents temps d'accueil scolaire, extrascolaire et périscolaire. L'annualisation des animateurs et agents polyvalents, qui interviennent à la fois sur les temps périscolaires, le mercredi et les vacances (ALSH maternel, élémentaire ou jeunesse Le Spot) permet d'offrir des emplois pérennes. L'année scolaire 2023-2024 a permis de tester cette formule qui pourrait être reconduite et développée en 2024-2025.
- La Ville, en partenariat avec des associations organise des activités sur le temps de la pause méridienne : théâtre, sport, danse, échecs, etc. Des activités sont également organisées par les agents polyvalents périscolaire et les animateurs ALSH.
- La Ville renforce et consolide l'accueil des familles, en travaillant sur l'exploitation du portail famille, en organisant les modalités de réservations et en travaillant à la mise en place d'un guichet unique scolaire-périscolaire-restauration-accueils de loisirs où les parents pourront procéder à l'ensemble des inscriptions et des paiements. Ce travail doit permettre d'améliorer également la facturation en allant vers une facture unique.
- La Ville poursuit son soutien au dispositif des moins de 3 ans, qui connaît un véritable succès depuis septembre 2023 avec 16 inscrits. Elle garantit l'accueil des enfants sur toute la journée avec la présence d'une éducatrice de jeunes enfants l'après-midi (mi-temps enseignant le matin seulement).
- En matière de restauration scolaire, la Ville continue à développer l'utilisation de produits bio et locaux conformément aux obligations de la loi Egalim. La sensibilisation des enfants au bien-manger, à la limitation du gaspillage alimentaire est également un axe majeur.
- Les axes politiques majeurs sont conservés et développés :
 - o **L'éducation culturelle et artistique à 100 %** sur tous les temps de l'enfance (100% EAC). L'EAC constitue ainsi un levier de long terme pour garantir à chacun, à tout âge et dans tous les territoires, le respect de ses droits culturels et la pleine possibilité de participer à la vie artistique et culturelle. Ainsi les enfants de nos écoles participent à des activités de découverte du patrimoine de Dinard et d'œuvres, de pratique artistique, de rencontre d'artistes. La Ville met à disposition des écoles un budget et une médiatrice culturelle pour aider à monter les projets. La participation des jeunes au Dinard Festival du Film Britannique est développée et enrichie d'ateliers et rencontres dans la lignée de la dynamique mise en place avec succès en 2023.

- En juin 2024 seront également proposées des **joutes oratoires**, précédées d'ateliers dans les écoles, collèges et structures jeunes adultes pour toucher tous les publics.
- **Génération 2024** : bien se nourrir, développer les activités sportives et l'handisport ;
- **L'environnement** au sens large intégré dans le cursus éducatif ; soulignons notamment les actions mises en place par le service de restauration scolaire autour du bien manger, des circuits-courts, de déjeuners à thème, de la collecte et du tri des déchets.
- **Les langues** : classes bilingue Breton dans les écoles Jules Verne et Claude Debussy, Parcours d'Ouverture à l'Européenne et à l'Internationale dans les écoles Paul Signac et Alain Colas (avec une intervenante mise à disposition sur le temps scolaire par l'Education Nationale)

- La modernisation des bâtiments des écoles se poursuit avec notamment la mise en place de luminaires à LED en remplacement d'équipements obsolètes et pour améliorer le confort des enfants et enseignants. Des travaux de peinture sont également programmés pendant l'été.

- Le projet d'embellissement et d'amélioration des abords de l'école Alain Colas, travaillé en concertation avec les équipes éducatives et parents d'élèves en 2023 devrait se concrétiser. La végétalisation de cours d'écoles sera engagée également à Alain Colas, après finalisation des études de mise en œuvre technique.

- Les solidarités, la santé

- La Ville souhaite s'engager aux côtés des professionnels de santé intéressés dans l'élaboration d'un projet de maison de santé pluridisciplinaire. Un premier travail entamé en 2023 se poursuivra en 2024 pour identifier les attentes et définir les modalités de mise en œuvre.

- Le projet de « Nouvelle Escale » fait l'objet d'échanges avec les partenaires de l'action sociale dont le Département, qui souhaiterait y implanter des services complémentaires à ceux du CCAS. Un travail sur la programmation en 2024 permettra de stabiliser les contours de ce futur équipement de services à la population.

- La ville et le CCAS poursuivent leur engagement auprès des seniors autour du label « **VADA : Ville amie des aînés** ». De premières actions ont pu être mises en place en 2023 avec le logement intergénérationnel et d'autres doivent être développées dont le transport bénévole et solidaire.

- Au sein de la résidence Dupuy, la Ville poursuit l'amélioration de la qualité de service aux résidents et la modernisation des outils de travail. Le logiciel Netsoins a été déployé fin 2023 et son usage sera développé avec un module de facturation qui facilitera la gestion pour les agents et les familles. Un projet d'amélioration des espaces verts aux abords de la résidence est en cours d'étude pour une concrétisation en 2025.

b. Projection financière de la section de fonctionnement

Le budget 2024 sera construit sur la base des réalisations 2023, en tenant compte de la concrétisation d'un certain nombre d'actions et de politiques publiques intégrées dans le projet de mandat. Il intégrera également les impacts économiques connus au moment de sa construction, et notamment sur le volet des coûts énergétiques. Si les impacts de la crise devaient se poursuivre et bouleverser l'équilibre budgétaire 2024, des décisions budgétaires modificatives seraient prises en conséquence.

Les grandes lignes directrices restent similaires à celles de 2023 et sont les suivantes :

- Une **maîtrise de la masse salariale** et une meilleure prévision de son évolution avec une réflexion sur chacun des départs à venir de la collectivité et l'adéquation entre service public à rendre et moyens humains nécessaires (GPEC : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, recommandation de la Chambre Régionale des Comptes);
- Une augmentation des dépenses à caractère général concordant avec l'accélération des politiques publiques au quotidien et la pleine mise en œuvre du Plan Marshall
- Une optimisation des recettes passant, notamment, par une adaptation des grilles tarifaires et une promotion efficiente des événements communaux.

Recettes de fonctionnement

- **Produits des services, du domaine et des ventes diverses**

Recettes soumises à tarification annuelle

Les tarifs 2024, déjà votés dans leur quasi-totalité lors du dernier conseil municipal 2023, affichent des évolutions moyennes de l'ordre de 5%.

Certains secteurs voient toutefois leurs tarifs 2023 maintenus, comme :

- La piscine municipale,
- Les droits de stationnement, la tarification 2024 étant en cours d'étude.

La médiathèque quant à elle proposera une politique tarifaire inédite, à savoir la gratuité, afin de favoriser l'accès à la lecture publique, enjeu national.

Les tarifs relatifs au secteur de l'enfance-jeunesse et des animations / festivités font l'objet d'un vote en année scolaire depuis la rentrée 2022 et seront examinés au cours du 1^{er} semestre.

- **Fiscalité**

Fiscalité directe locale

La Direction Régionale des Finances Publiques n'a communiqué une première estimation de l'évolution prévisionnelle des bases locatives appliquée à Dinard en 2024. La revalorisation de celles-ci est indexée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2023, soit **+3.9%**.

En 2023, les bases avaient nationalement été revalorisées de +7.1%. Au final, pour Dinard, elles se sont établies à :

- + 12 % sur les bases de la taxe d'habitation** des résidences secondaires
- + 8.7% sur les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties**
- + 11.5% sur les bases de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le différentiel entre le taux national et le taux local est constitué de la variation du nombre et de la valeur locative des locaux imposables, mais également par la première exploitation, en 2023, des déclarations des particuliers dans la nouvelle application « GBMI ⁴ » des services des impôts pour le calcul de la taxe d'habitation (qui ont pu, depuis, en demander le dégrèvement).

Concernant la surtaxe des résidences secondaires, **Dinard a fait le choix d'appliquer une surtaxe de 45% à compter du 1^{er} janvier 2024** suite à la parution du décret l'inscrivant sur la liste des communes situées en zone tendue à l'été 2023. Cette mesure générera des recettes complémentaires estimées à 1.4 millions d'euros.

Enfin, la **taxe d'habitation des logements vacants**, instaurée en septembre 2021, avec prise d'effet à compter de 2023 (112 K€), disparaîtra en 2024 compte-tenu de l'intégration de la commune aux zones dites tendues. Toutefois, l'article 132 de la loi de finances 2024 instaurant la mise en place d'une allocation compensatrice équivalente au montant perçu en N-1, la commune va pouvoir continuer de bénéficier de cette recette.

Prélèvement sur le produit des jeux

Malgré les incertitudes quant aux modifications des consommateurs, le prélèvement sur le produit des jeux en 2023 aura conservé un niveau élevé, supérieur à 2019, dernière année de fonctionnement normal du casino. Une prévision de recettes similaires est donc retenue pour 2024. Les travaux prévus au casino à compter d'octobre n'auront pas – à priori - d'impact sur l'activité des jeux.

Taxe additionnelle aux droits de mutation

Après une année 2022 qui avait enregistré une forte évolution des taxes additionnelles aux droits de mutation, les réalisations 2023 sont estimées en diminution de 15% (1.96 millions d'euros). Compte-tenu du contexte actuel et de la diminution attendue des taux d'intérêts, une enveloppe similaire est retenue au budget primitif 2024.

- Dotations et participations

Dotation forfaitaire et dotation de péréquation

A la lumière des éléments de la loi de finances, la dotation forfaitaire 2024 est positionnée en hausse de 0.5% par rapport à 2023, soit la même évolution connue entre 2022 et 2023. La même logique est appliquée à la dotation de péréquation, avec une baisse de -7% : l'impact ne joue toutefois que faiblement sur une enveloppe annuelle de l'ordre de 227 K€.

Autres organismes

Outre les subventions de la Caisse d'Allocations familiales pour le secteur de l'enfance-jeunesse et la participation de l'Etat aux contrats aidés, sont pour l'heure positionnés les participations / mécénats potentiellement accordés dans le cadre des festivals (Dinard Opening et Festival de Musique).

⁴ Gestion de Mes Biens Immobiliers

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale)

- Dépenses à caractère général

Pour la construction du budget primitif, la préparation budgétaire est effectuée sur la base des réalisations 2023, ajustées selon les évolutions de périmètre et les nouvelles actions communales. Les surcoûts attendus sur les dépenses courantes doivent globalement pouvoir être contenus par la recherche de réductions sur les lignes où de potentielles économies sont détectées. Le budget 2024 devra également tenir compte de la hausse de plusieurs postes de dépenses :

Energies et combustibles : dans l'attente des prévisions finales communiquées par le groupement du SDE 35, une diminution de 15% est appliquée pour l'électricité tandis qu'une stabilité des coûts est retenue pour le gaz. Seront retranchées, sur ces deux postes, les économies dégagées par la fermeture de la piscine municipale durant le 1^{er} trimestre (estimation : -2/3 des consommations de la structure).

Entretien des terrains et bâtiments : ajustement des enveloppes à hauteur des besoins et en fonction des nouveaux marchés notifiés : élagage, petits travaux d'entretien de chaussées, maintenance de l'éclairage public, achat de matériels permettant la réalisation de certains travaux en régie.

Culture et sport : organisation d'actions périphériques aux Jeux Olympiques 2024, exposition estivale...

- Charges de gestion

Subventions d'équilibre au CCAS et aux budgets annexes

Depuis 2022, la subvention de fonctionnement versée au CCAS intègre la partie relative au financement du centre social, réintégré au CCAS (mise à disposition de personnel par la Ville et frais de fonctionnement). Pour 2024, la subvention est estimée à 621 K€. Celle-ci n'intègre pas de quote-part à reverser à la résidence autonomie, compte-tenu des prévisions budgétaires de ce budget.

Concernant les budgets annexes, seule une subvention au Dinard Festival du Film Britannique est prévue, à hauteur de 250 K€.

Bourses et prix : La ville prévoit une enveloppe de 20 K€ pour le support apporté aux athlètes de haut niveau.

Subventions aux associations : Une enveloppe de 525 K€ (+ 15 K€ de remboursement de chèques PASS) est consacrée au fonctionnement des associations œuvrant sur la commune.

c. Evolution de la masse salariale

Les charges de personnel pour l'année 2023 ont été clôturées à 15.4 millions d'euros, avec un taux de réalisation de 98,1%.

La nouvelle organisation, associée à la modernisation de l'administration, vont entraîner une augmentation des dépenses de personnel qui devraient se situer aux alentours de **16,06 millions d'euros en 2024**.

Cette augmentation s'explique au regard des facteurs d'évolutions suivants :

- Revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 (impact en année pleine)
- Revalorisation des bas de grilles 2023 (impact en année pleine)

- Hausse de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 (titulaires et contractuels)
- Augmentation des cotisations retraite au 1^{er} janvier 2024
- Élections Européennes
- Recrutement 2023 (impact en année pleine)
- Harmonisation du RIFSEEP (avec ouverture aux contractuels)
- GVT (avancement d'échelon, de grade et promotion interne)

Il faut toutefois contrebalancer le montant de la masse salariale par les recettes générées par le remboursement des salaires :

- Des salaires des agents mis à disposition auprès de différentes structures (communes de la CCCE, CCAS, etc.,
- Du salaire du chargé de la mission petites villes de demain dont le cout salarial va être partagé avec la commune de Pleurtuit, et partiellement financé par la Banque des Territoires
- Par la CPAM et l'assureur statutaire pour les agents en arrêt de travail,
- Par l'état pour le personnel CAE, les services civiques.

Le montant des recettes 2024 correspondantes est estimé à 316 K€, se décomposant ainsi :

- 120 K€ de remboursement par la CPAM
- 172 K€ de mise à disposition (CCCE, commune de La Richardais et de Pleurtuit, associations, budgets annexes, CCAS, collège du Bocage)
- 24 K€ de compensation par l'État pour le personnel CAE.

En concertation avec les services et les représentants du personnel, plusieurs chantiers ayant trait aux ressources humaines seront évalués et révisés. Notons entre autres les chantiers du régime indemnitaire, la mise en place d'une GPEEC efficiente et la vérification de la bonne attribution de la NBI ; Autant de mesures qui devraient permettre d'optimiser les moyens humains.

L'externalisation de certains travaux sera mise en action à chaque fois que cela sera nécessaire (impossibilité d'exercer les missions en interne) et qu'il est démontré un intérêt financier et stratégique à faire appel à des entreprises extérieures.

Une étude permanente et au cas par cas sera menée sur les opportunités de remplacement - ou non - des départs en retraite.

d. Les projets d'investissement 2024 et leur financement

Le PPI, présenté en mars 2022 et actualisé annuellement, dessine une prévision d'investissements de l'ordre de **21.6 millions d'euros pour 2024**, auxquels s'ajouteront les restes à réaliser 2023 estimés à 4.15 millions d'euros :

- Projets structurants

On regroupe sous cette catégorie l'ensemble des projets de montants importants et ayant trait aux bâtiments, à la voirie, et au génie civil. Les projets feront, pour les plus lourds, l'objet de votes d'autorisations de programmes (AP/CP).

Bâtiments : 14.10 millions d'euros, dont :

- Suite et fin des travaux du **Parking Newquay** (6 482 K€)
- Acquisition d'un **hangar de stockage** en VEFA (3 800 K€)
- Début des travaux de construction de la **nouvelle tribune du stade du Port Blanc** (1 881 K€)
- Lancement des travaux du nouvel **hôtel de police mutualisé** (600 K€)
- Modernisation des parkings (500 K€)
- Etudes et travaux de rénovation des sanitaires de l'Ecluse (400 K€)
- Démarrage de l'opération des nouvelles **serres municipales** (300 K€)

Voirie, éclairage public, espaces verts et réseau pluvial : 4.28 millions d'euros, dont :

- **Plan Marshall** (dont quartier de la Malouine, rue Edouard VII, rue de la Vallée, boulevard Lhôtelier etc.) : 2 880 K€
- Finalisation de la restructuration du parc des Tourelles (610 K€) et du jardin de Port Riou (225 K€)
- Modernisation de l'éclairage public via passage en leds (200 K€)

Génie civil : 370 K€, dont :

- Maîtrise d'œuvre et travaux sur les falaises et la sente littorale (250 K€)
- Etude préalable à la réfection du quai de la perle (120 K€)

Soit un **total de 18.85 millions d'euros** (87% des investissements 2024, hors restes à réaliser 2023)

- Investissements courants :

Sont regroupés dans cette catégorie les autres actions du projet de mandat, l'entretien du patrimoine et les équipements de service. Ils totalisent, pour 2024, **2.7 millions d'euros**.

Autres actions du projet de mandat : 574.6 K€, dont :

- Police : vidéoprotection dont équipement des parkings (128 K€)
- Urbanisme : finalisation du PLU (85 K€)
- Expositions (78.6 K€) : création et installations de structures urbaines, création d'un parcours « bunkers » à l'occasion de l'anniversaire de la libération de la ville
- Accessibilité (74 K€) : création d'une rampe d'accès au centre équestre, poursuite du fil d'Ariane
- Sport (48 K€) : création d'un parcours « street workout », études d'aménagement du skate-park
- Actions « transitions » (52 K€) : végétalisation de la cour de l'école Alain Colas, installation de bornes de recharges de vélos à assistance électriques, de bornes de réparation de vélos, etc.

- Cimetière : végétalisation (15 K€)
- Communication : refonte des sites internet (34 K€)

Entretien du patrimoine : 940 K€, dont :

- Ecoles : clôture et auvent de l'école Alain Colas, sanitaires de l'école Debussy, restructuration de la régie, etc. (188 K€)
- Cimetière : reprises de sépultures, réfection d'allées (161 K€)
- Étanchéité des cabines de plages – zone ouest (105 K€)
- Rejointement du môle de la cale du Bec (100 K€, subventionné)
- Installation et remplacement de mobilier urbain (100 K€)
- Diagnostic patrimonial de la villa des Roches Brunes (60 K€, subventionné)
- Palais des arts : pendrillons et rideaux de scène, étude de rénovation de l'office, changement de revêtements de sols (45 K€)

Equipement / Besoins des services : 1 186 K€, dont :

- Matériels et équipements des services : 348 K€
- Véhicules et engins : 307 K€ (dont camion grue jardinage 165.5 K€)
- Equipements et réseaux informatiques : 199.5 K€ (dont 30 K€ pour la médiathèque)
- Mobilier (85.9 K€, dont mobilier de classe)
- Poubelles et containers (67 K€)
- Géoréférencement de réseaux (50 K€)
- Plantations, arbres et arbustes (50 K€)
- Accessibilité : boucles magnétiques, acoustique, sanitaires etc. (40 K€)
- Chalets démontables (40 K€)

Le financement de ces investissements 2024 sera assuré par :

- Une ponction de 5.8 M€ du fonds de roulement, estimé à 6.8 millions d'euros au 31/12/2023
- Le dégagement d'une capacité d'autofinancement brute (avant remboursement du capital des emprunts) d'environ 5 millions d'euros.
- L'encaissement de subventions positionnées à 221 K€, correspondant à des aides déjà notifiées et versées en fin de travaux
- La perception du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) et de la taxe d'aménagement, positionnés à 1.6 million d'euros
- Des cessions d'actif envisagées sur 2024 : la villa Eugénie (estimation : 1.5 millions d'euros) et une maison rue Legac, mise aux enchères en 2023 (250 K€).
- **Par différence, un emprunt de 13 millions d'euros est positionné sur 2024.** Il sera mobilisé en plusieurs phases et à hauteur des besoins finaux pour la dernière consultation. Celui-ci intègre par ailleurs l'enveloppe d'emprunt de 3 millions d'euros correspond à l'année 2023, mais qui ne seront contractualisés qu'en 2024.

e. Actualisation de la prospective financière 2022-2026

L'outil de prospective financière a été réalisé dès la fixation du plan pluriannuel d'investissements et fait l'objet d'une réactualisation au même rythme et a minima une fois par an.

Les simulations actuelles sont établies sur les hypothèses suivantes :

- Le dégagement d'une **capacité d'autofinancement brute entre 4 et 5 millions d'euros par an**, gagé par :
 - Un pilotage et une maîtrise des dépenses de personnel
 - Une gestion optimisée des dépenses courantes, assise sur une politique d'achat construite et élargie
 - Une exhaustivité et une maximisation des recettes des produits des services et du domaine
 - Une optimisation de la fiscalité locale

Par ailleurs, les risques inhérents aux paramètres extérieurs (inflation, crise énergétique, dynamisme du marché immobilier, activité du casino) doivent, à défaut de pouvoir être maîtrisés, être identifiés et valorisés en cours d'exercice.

- Une amélioration de la recherche de subventions et financements extérieurs par une veille accrue sur les dispositifs proposés.
- L'identification et la valorisation du patrimoine potentiellement cessible.

Outre la mise à jour tarifaire des opérations déjà listées au PPI, l'actualisation 2024 connaît les modifications suivantes :

- Réhausse du niveau de capacité d'autofinancement brute, compte-tenu de l'application de la surtaxe sur les résidences secondaires à compter de cet exercice,
- Décalage dans le temps de certains projets afin de tenir compte de la capacité à produire des services concernés,
- Actualisation des hypothèses retenues pour les emprunts à mobiliser sur la période du PPI (taux et durée)
- Actualisation des hypothèses de cessions d'actif (biens cessibles et montants attendus).

Prospective financière 2022 / 2026 – Actualisation 2024

	PPI					TOTAL 2022 / 2026
	2022	2023	2024	2025	2026	
Fonds de roulement au 01/01	8 065 889	11 401 090	6 792 414	1 120 502	2 565 299	
CAF brute *	5 086 438	4 582 457	5 000 000	4 440 000	4 390 000	23 498 895
Emprunts nouveaux	1 800 000		13 000 000	3 500 000	0	18 300 000
Subventions + amendes + ARCD	779 679	363 571	471 180	800 000	600 000	3 014 430
Cessions d'actif - hors places de parking	2 001 595	36 635	1 750 000	2 800 000		6 588 230
Cessions d'actif - places de parking				1 200 000		1 200 000
FCTVA	386 755	575 696	975 000	2 959 000	2 304 000	7 200 452
Taxe aménagement	403 787	496 344	450 000	400 000	400 000	2 150 130
Eiffage				4 038 730	4 913 790	8 952 520
TOTAL RESSOURCES	10 458 254	6 054 703	21 646 180	20 137 730	12 607 790	70 904 657
Investissements - Projets structurants			18 851 829	14 283 066	9 309 751	57 204 012
Investissements - Investissements courants	5 619 627	9 139 738	2 700 500	2 500 000	2 500 000	7 700 500
RAR investissements			4 150 096			4 150 096
Remboursement capital emprunt < 2024	1 503 425	1 523 640	1 507 443	1 541 932	1 577 718	7 654 159
Remboursement capital nouveaux emprunts	0	0	108 225	367 935	425 082	901 242
TOTAL EMPLOIS	7 123 053	10 663 379	27 318 092	18 692 933	13 812 551	77 610 008
Variation du fonds de roulement	3 335 201	-4 608 675	-5 671 912	1 444 797	-1 204 761	
Fonds de roulement au 31/12	11 401 090	6 792 414	1 120 502	2 565 299	1 360 537	
Prévision BFR	- 903 538	- 1 000 000	- 1 000 000	- 1 000 000	- 1 000 000	
Prévision Trésorerie	12 304 627	7 792 414	2 120 502	3 565 299	2 360 537	
* CAF nette (CAF brute - remb capital emprunts)	3 583 012	3 058 817	3 384 332	2 530 133	2 387 199	
CRD 31/12	16 196 418	14 679 860	26 064 193	27 654 326	25 651 525	
Capacité de désendettement (en années)	3,2	3,2	5,2	6,2	5,8	

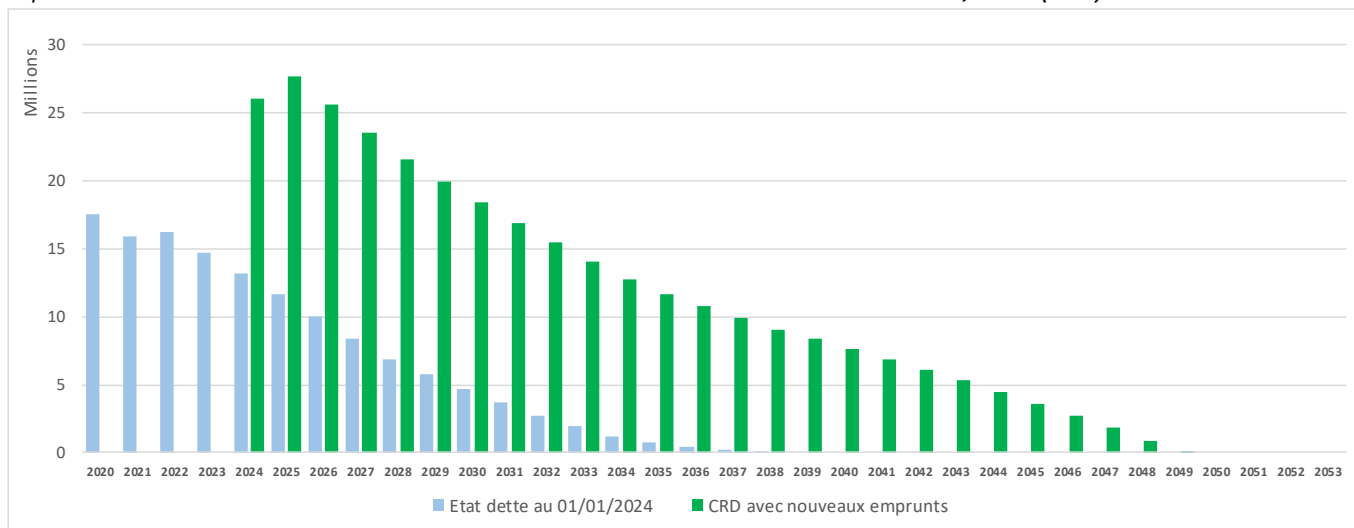
Evolution du capital restant dû (ville uniquement)

Evolution du capital restant dû au 31/12

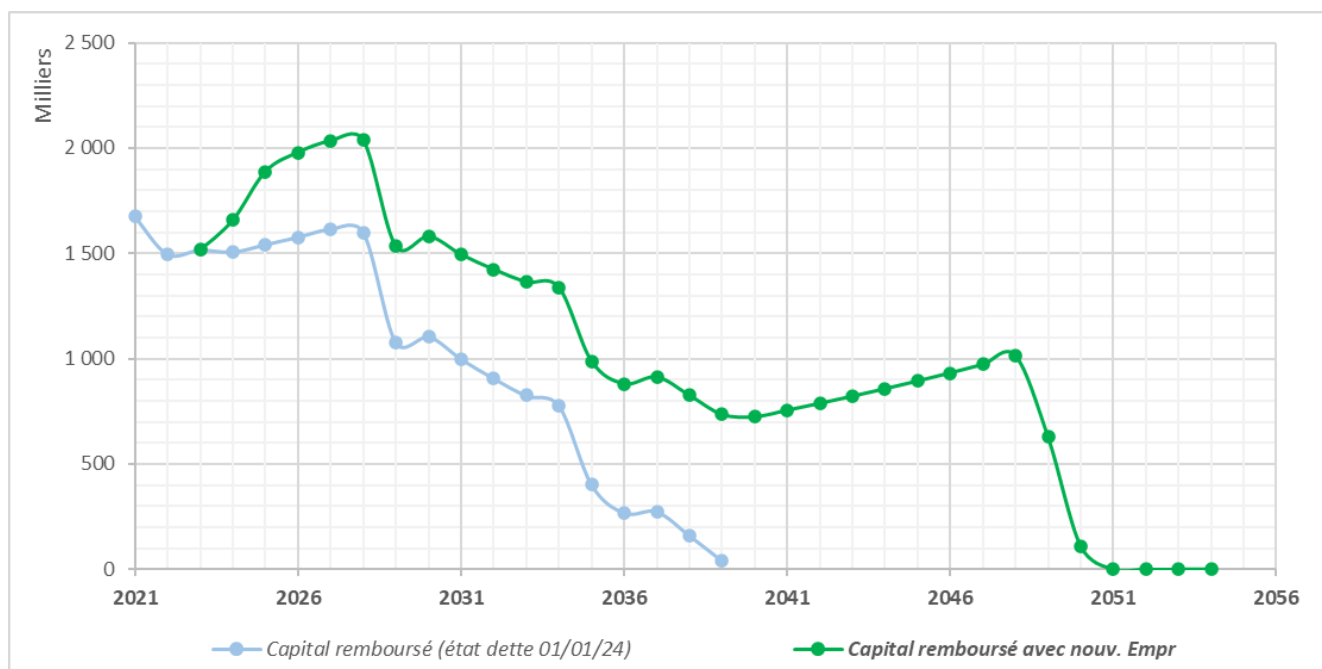
Capital restant dû au 31/12/23 : 14 680 K€

Endettement max.

27 654,33 K€ (2025)



Profil d'extinction des emprunts (ville uniquement) :

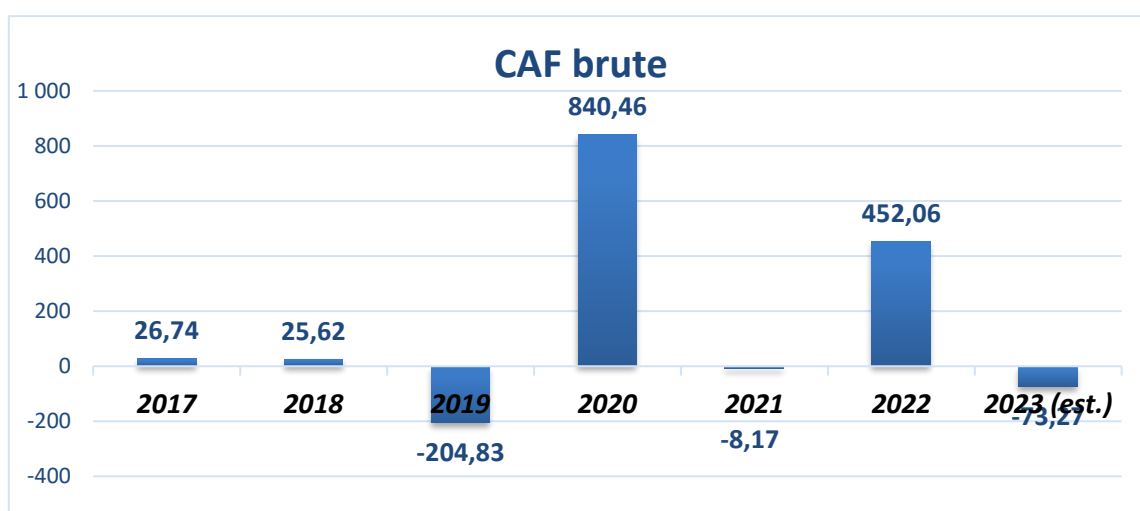


IV. SITUATIONS FINANCIERES 2023 ET BUDGETS PRIMITIFS 2024 DES BUDGETS ANNEXES

1. Service des eaux

- Situation financière au 31/12/2023

Sur le fonctionnement, la situation financière à l'issue de l'exercice 2023 s'est dégradée en raison de l'enregistrement, de la démolition de l'ancienne usine de Pont-Avet mais également de la régularisation des recettes de l'exercice 2022, surestimées. Ces éléments expliquent la CAF négative dégagée en 2023 et un report de déficit qui sera reporté sur 2024.



La section d'investissement restera encore fortement excédentaire à l'issue de l'année 2023, abondée par les excédents des années précédentes. Sur l'exercice 2023, 716 K€ d'investissements ont été réalisés.

- Budget primitif 2024

La structure budgétaire restera, dans les grandes masses, similaire à 2023, avec une augmentation estimée de +4.47% des dépenses liées à la fourniture d'eau et de 5.6% pour les recettes.

Une dépense exceptionnelle de 40 K€ sera ajoutée pour la fin de facturation de la démolition de l'ancienne usine de Pont-Avet. Le déficit de 2023 sera également reporté sur 2024.

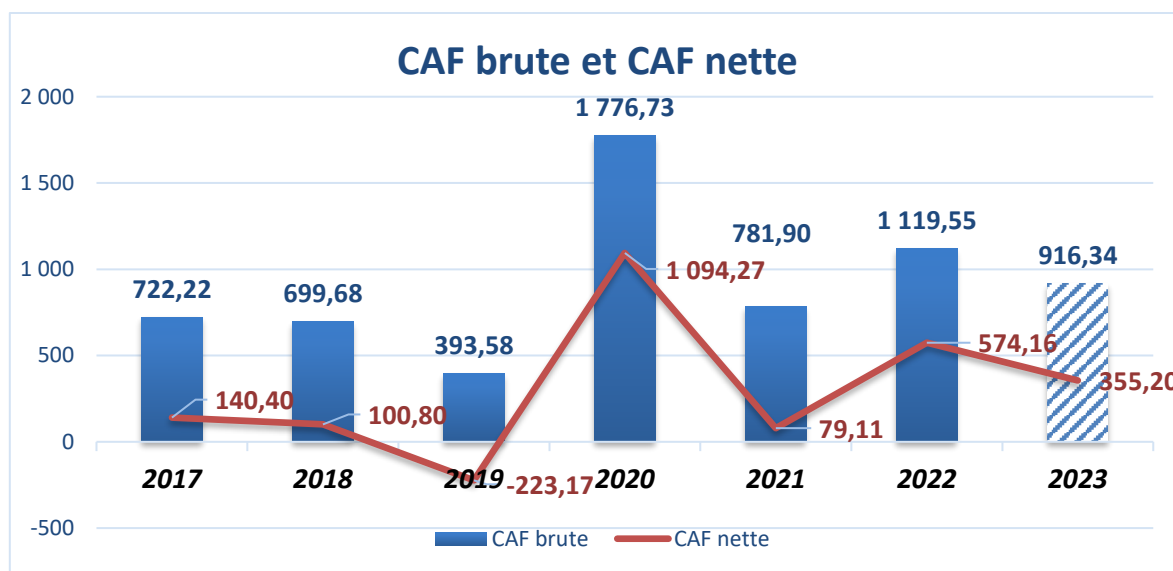
Au niveau de la programmation pluriannuelle, un investissement annuel minimum de l'ordre de 450 K€ est prévu, ce que l'excédent à fin 2023 peut largement couvrir sans recours à l'emprunt. Aucun emprunt n'est par ailleurs en cours sur ce budget.

Côté recettes, ce budget est par ailleurs éligible à certaines enveloppes de subventions de l'agence de l'eau. Seules les subventions ayant déjà fait l'objet de notification seront intégrées au budget primitif.

2. Assainissement

- Situation financière au 31/12/2023

Le budget de l'assainissement dégagera en 2023 une capacité d'autofinancement brute (avant remboursement du capital des emprunts) de 916 K€, grâce à, en partie, la mise en œuvre de la participation financière à l'assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2022.



Au niveau de l'investissement :

- L'endettement reste encore important, avec un capital restant dû de 3.8 millions d'euro au 31/12/2023, expliquant le niveau de CAF nette qui s'établira à 355 K€
- Les dépenses d'équipement s'élèvent à 867 K€, contre 607 K€ en 2022

- Budget primitif 2024

Les grandes masses budgétaires resteront similaires à celles de 2023.

Corollaires du plan Marshall sur le budget principal, les dépenses d'investissements hors emprunts s'élèveront à 1.27 millions d'euros en 2024.

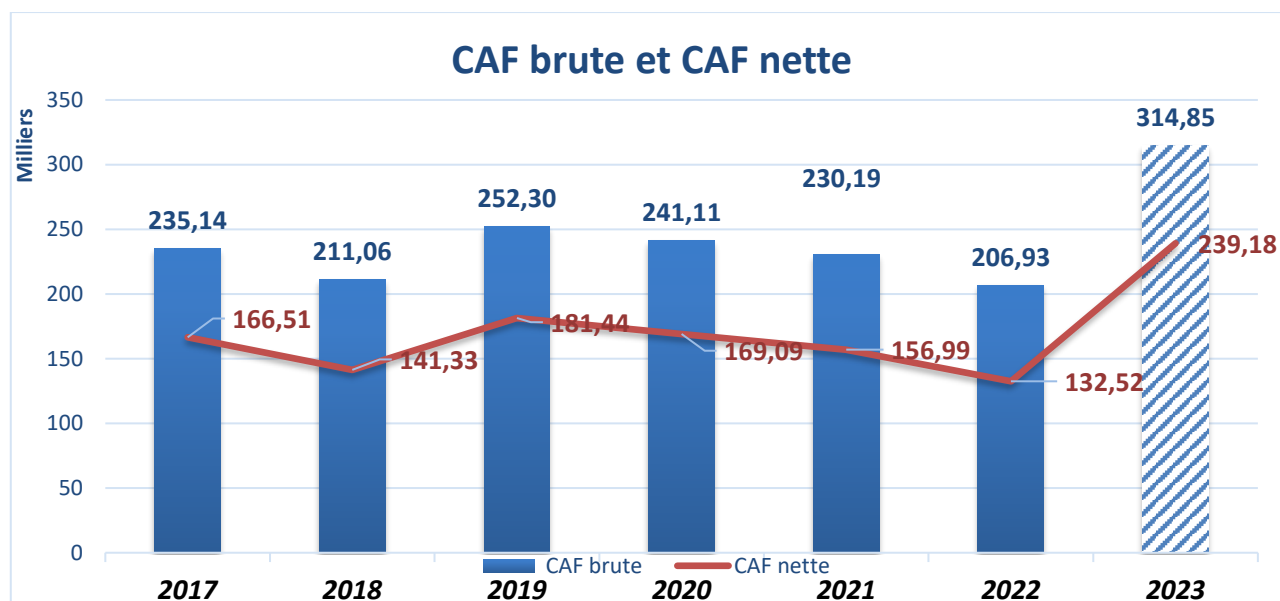
Elles sont ensuite positionnées à 1 million d'euro par an jusqu'en 2026 aux vues du volume de travaux à engager pour mettre à niveau le réseau d'assainissement de la ville, avec une hypothèse de subventionnement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 40%.

3. Port public

- Situation financière au 31/12/2023

Le budget du port public connaissait des indicateurs très stables sur 6 dernières années. En 2023, ce budget dégagera une CAF brute de 315 K€. Après remboursement du capital des emprunts (76 K€), la CAF nette s'établira à 239 K€.

Concernant l'endettement, le capital restant dû au 31/12/2023 est de 228 K€. Il correspond à 3 lignes d'emprunt, dont deux arriveront à extinction en 2025.



La section d'investissement présentera un résultat positif de 86 K€, les amortissements ouvrant à eux seuls les investissements nouveaux (17 K€ en 2023).

- Budget primitif 2024

Au niveau de la section de fonctionnement, l'évolution des tarifs applicables sera de l'ordre de 5% (sauf grutage, en moyenne +10%).

Pour 2024, les travaux de dragage du port débiteront en fin de saison (octobre). L'opération fera l'objet d'une autorisation de programme afin de pouvoir présenter, budgétairement, un étalement des dépenses. Ainsi, pour l'exercice, le décaissement est estimé à 400 K€ TTC, pour un coût total de l'opération estimé à 4 millions d'euros (TTC).

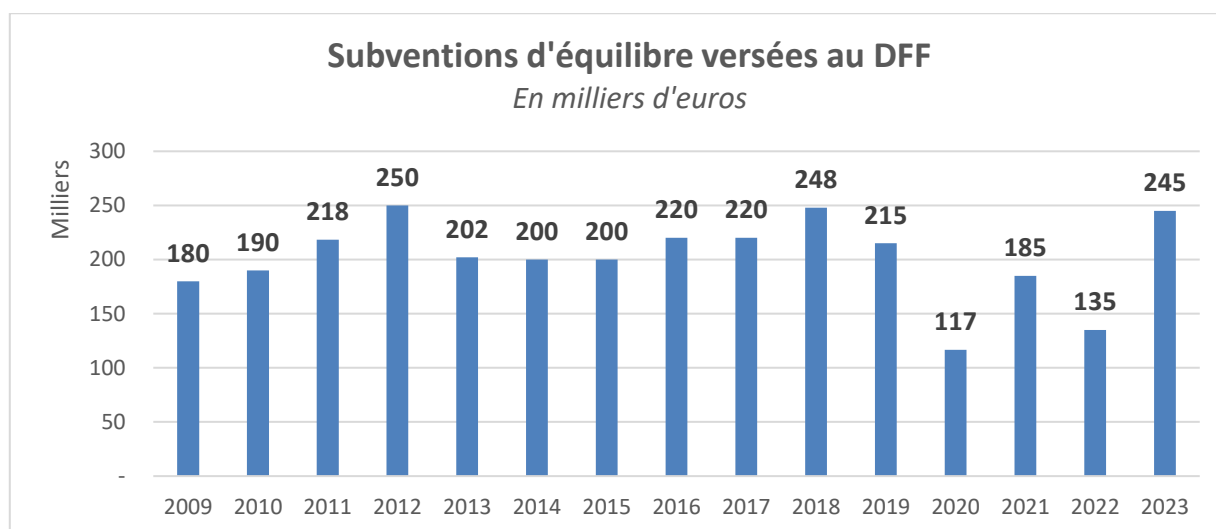
Compte-tenu du résultat excédentaire d'investissement à fin 2023, aucun emprunt ne sera à priori nécessaire pour équilibrer ce budget en 2024.

4. Dinard Festival du Film Britannique

- Situation financière au 31/12/2023

Les recettes restent maintenues artificiellement par la subvention d'équilibre. Celle-ci était initialement prévue à hauteur de 185 K€, puis en raison de subventions de partenaires inférieures aux prévisions, celle-ci a été finalement portée à 245 K€.

Le DFFB présentera ainsi un résultat légèrement excédentaire pour l'exercice 2023 (12 K€), qui sera reporté sur 2024 et défalqué de la subvention à verser au titre de cet exercice.



- Budget primitif 2024

Dans l'attente de la finalisation des orientations artistiques et techniques du festival 2024, la construction du budget sera réalisée selon les mêmes hypothèses finales que 2023.

Une subvention d'équilibre de la ville de 250 K€ sera ainsi positionnée. Selon les choix finaux, celle-ci pourra faire l'objet d'un ajustement en décision modificative.

Conclusion

L'année 2023 fut celle du retour à la normale.

2024 sera celle de l'accélération de la mise en œuvre du projet de mandat.

Les services, dotés de compétences humaines nécessaires à la réalisation des projets politiques, pourront pleinement fournir un service public de qualité, que ce soit dans les actions quotidiennes comme dans les actions nouvelles.

La feuille de route établie peut donc être mise en œuvre dans sa grande majorité dès 2024, tout en préservant une santé financière que d'autres communes nous envieraient.

Le dynamisme des dépenses et des recettes en est la preuve, le temps de l'action est avéré.

Ceci n'est pas sans contrôle ni prospective car il importe de pouvoir rendre compte de l'action et de l'usage des deniers publics. Le contrôle de gestion et l'ajustement au fil de l'eau de la PPI en sont les garants.

Les équipes de la Ville sont comme chaque année au service des Dinardaises et des Dinardais.